

[11 juin](#)

Des Juges du TPIY partagent leur expérience avec des juges nationaux

Le Président Pocar, le Juge Alphons Orie, le Juge Wolfgang Schomburg et le Juge Iain Bonomy participent, à Zagreb, à une réunion de juges nationaux sur la Coopération interétatique dans les procédures pour crimes de guerre. Organisé par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), cette réunion fait partie d'une série de rencontres d'experts lancée par l'OSCE en novembre 2004, à Palic (Serbie) en vue de développer la coopération entre les Etats locaux en matière d'enquêtes, de poursuites et de procès pour crimes de guerre.

Au cours de la rencontre de Zagreb, des tables rondes permettent aux Juges du TPIY et des juges de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro et de Serbie de partager leurs expériences et vues sur des questions telles la coopération directe entre les Cours d'Etat, notamment sur les affaires transférées par le TPIY, l'échange entre ces cours d'éléments de preuve, et l'admissibilité de ces dernières.

[11 juin](#)

Milorad Trbić transféré pour procès en Bosnie

Milorad Trbić, un ancien officier de sécurité dans la Brigade de Zvornik de l'Armée des Serbes de Bosnie, est transféré de l'Unité de Détention du Tribunal à Sarajevo, où il sera jugé devant la Section des Crimes de Guerre de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine.

Milorad Trbić est le dixième accusé à être transféré pour procès en Bosnie-Herzégovine, en application de l'article 11bis. Une affaire concernant un accusé a été renvoyée à la Serbie, et une autre concernant deux accusés à la Croatie. L'issue d'une dernière affaire dite de l'article 11bis est toujours en suspens.

[12 juin](#)

Milan Martić reconnu coupable et condamné à 35 ans de prison

La Chambre de Première instance I, constituée du Juge Moloto (Président), du Juge Nosworthy et du Juge Höpfel, condamne Milan Martić, un ancien haut dirigeant politique des Serbes de Croatie, à 35 ans de prison pour des crimes commis au début des années 1990 contre des Croates et autres non Serbes en Croatie. Milan Martić est reconnu coupable de 16 chefs d'accusation, dont des actes de persécutions, des meurtres, des actes de torture, l'expulsion, l'agression de civils, et autres crimes contre l'humanité et violations des lois et coutumes de la guerre. En revanche, il a été acquitté du chef l'accusant d'extermination.

Les textes du Jugement (en anglais) et du résumé (en français) lu à l'audience par le Juge Président sont disponibles sur le site Internet du Tribunal.

[13 juin](#)

Plus de soixante Ambassades assistent à un Séminaire Diplomatique du TPIY

Prononçant l'allocution d'ouverture du Séminaire, le Président du TPIY Fausto Pocar souligne que "le Tribunal continue de travailler de manière diligente et créative pour atteindre les buts fixés dans le cadre de la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY." Notant que le nombre d'accusés attendant d'être jugés est passé "de 31 à 10 au cours de l'année écoulée", le Juge Pocar rappelle les mesures (prises) pour accroître l'efficacité des poursuites, salue "la contribution essentielle des juges ad litem", et insiste sur "l'impact de la règle 11bis relative aux renvois sur la charge globale de travail du Travail". Cependant, il exprime aussi "la grande préoccupation du Tribunal devant l'incapacité des autorités compétentes à appréhender les cinq accusés de haut rang qui sont toujours en fuite dans la région. Le Tribunal aura failli à sa mission si ces accusés, tout particulièrement Radovan Karadžić et Ratko Mladić, ne sont pas traduits en justice ».

Participant pour la dernière fois à un séminaire diplomatique du TPIY, le Procureur Carla Del Ponte, présente à l'audience "une vue d'ensemble" du travail effectué par son bureau durant les six derniers mois et indique que "bien que nous soyons sur le point d'achever notre travail, il s'agit de la période la plus active dans la vie du Tribunal". Elle ajoute que son bureau va continuer de "transférer des dossiers

(d'investigation) aux procureurs nationaux, et va continuer à travailler étroitement avec les autorités nationales". Concluant elle aussi sur la question des fugitifs, Carla Del Ponte réaffirme que "pour mener à bien la mission qui nous a été confiée et réaliser les objectifs de la stratégie d'achèvement, ces fugitifs doivent être appréhendés et déférés à La Haye. »

Prenant ensuite la parole, le Greffier Hans Holthuis révèle que la Belgique est "tout récemment" devenu le 11ème Etat Membre ayant signé un Accord sur l'exécution des peines prononcées par le Tribunal ; il ajoute que les négociations avec la Slovaquie et l'Ukraine ont été conclues récemment, et que des discussions avec la Turquie, la Pologne et l'Estonie sont bien engagées." Outre neuf autres accords d'exécution des peines, le TPIY a besoin de "huit accords supplémentaires...pour réinstaller tous les témoins actuels et futurs " explique le greffier (actuellement, 14 de ces accords sont en vigueur). Abordant ensuite le budget proposé par le Tribunal pour 2008-2009, Hans Holthuis affirme que 307 postes pourraient être progressivement supprimés en 2009 et que la proposition du budget du TPIY "reflète une réelle diminution des ressources de 13,5% comparé à 2005-2006".

Une copie des discours du Président, du Procureur et du greffier dans leur intégralité peut être obtenue auprès de Gea van der Werf au 512-85-99 ou vanderwerf@un.org

[14 juin](#)

Carla del Ponte honorée à Budapest

Le Procureur du TPIY reçoit le "Central European University Open Society Prize" pour sa contribution à l'œuvre de justice en faveur des victimes de violations graves du droit international humanitaire. Parmi les récipiendaires précédents du prix, on remarque le philosophe Sir Karl Popper et l'ancien Président de la République Tchèque (et écrivain renommé) Vaclav Havel.

[17 juin / 19 juin](#)

L'arrestation de Dorđević réduit à quatre le nombre de fugitifs du TPIY

Vlastimir Đorđević, un ancien haut gradé de la police Serbe accusé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis contre des Albanais du Kosovo en 1999, est arrêté au Monténégro après une cavale de plus de trois ans. Son arrestation est le résultat d'une coopération entre le Bureau du Procureur du TPIY et les autorités du Monténégro et de Serbie.

Ancien ministre auxiliaire au Ministère de l'intérieur Serbe des affaires internes et chef du Département de la sécurité publique, Vlastimir Đorđević est accusé d'avoir participé à une entreprise criminelle commune dont le but était d'expulser la majorité de la population albanaise du Kosovo pour assurer le contrôle Serbe continu de la province.

Lors de sa comparution initiale, le 19 juin, l'accusé a différé sa plaidoirie. Dans l'intervalle, une date a été fixée pour une comparution initiale ultérieure : elle aura lieu le lundi 16 juillet à 9h.

Après l'arrestation de Vlastimir Đorđević, quatre accusés du TPIY sont toujours en fuite: Radovan Karadžić (accusé depuis... 1995 !), Ratko Mladić (accusé depuis... 1995 !), Stojan Župljanin (accusé depuis 1999) et Goran Hadžić (accusé depuis 2004).

[18 - 19 juin](#)

Le Président, Le Procureur et le Greffier à New York pour discuter la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY, et de son legs

Le Président Pocar et le Procureur Del Ponte présentent leurs rapports biannuels sur l'application et les progrès de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

Le texte des discours du Président et du Procureur est disponible à la page "de communiqués de presse" du site Internet du TPIY.

Le mardi 19 juin, une réunion est consacrée à l'héritage du TPIY et du Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Les Présidents, Procureurs et Greffiers des deux tribunaux rencontrent les membres du groupe de travail du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux pour discuter des questions liées aux mécanismes juridiques résiduels, aux archives et à d'autres sujets connexes.

[20 juin](#)

Le Juge Meron à nouveau honoré

Le Juge Meron est élevé au grade d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, la plus haute distinction nationale française.

Président du TPIY de 2003 à 2005, le Juge Meron s'était déjà vu attribuer le Rule of

Law Award du International Bar Association en 2005, et la Hudson Medal de la Société Américaine du Droit International pour ses contributions extraordinaires au droit international et il a été sélectionné pour le Haskins Prize 2008, décerné à un humaniste distingué par l' American Council of Learned Societies.

20 juin

**Hadžihasanović
mis en liberté
provisoire par la
Chambre d'appel**

La Chambre d'appels fait droit à une requête d'Enver Hadžihasanović pour être en liberté provisoire jusqu'à l'audience d'appel dans son affaire. La Chambre d'appel a considéré qu'une série de circonstances, y compris le fait que le temps déjà passé en détention par E. Hadžihasanović correspond approximativement au deux tiers de sa peine, constituait une circonstance spéciale justifiant la libération provisoire de Hadžihasanović.

Le 15 mars 2006, la Chambre de 1^{ère} instance II avait condamné Enver Hadžihasanović pour le meurtre et le traitement cruel de Croates de Bosnie, de civils Serbes de Bosnie, et de prisonniers de guerre par des troupes sous sa commande. Il avait été condamné à 5 ans d'emprisonnement.

**OUVERT AU PUBLIC LE SAMEDI 23 JUIN, LE TRIBUNAL A REÇU UN VISITEUR
CHAQUE MINUTE !**

Un des 22 bâtiments spéciaux ou marquants ouverts au public à l'occasion de la Journée de l'Architecture, le Tribunal a reçu entre 11h et 16h pas moins de 330 visiteurs, accueillis par un groupe enthousiaste de huit membres du personnel!

Mais la curiosité des visiteurs est allée bien au delà de l'histoire ou de la forme, particulières, du bâtiment. L'origine des guerres dans l'ex-Yougoslavie, le fonctionnement du Tribunal, l'apparence des salles d'audience, ou encore l'impact qu'a pu avoir la mort d'accusés connus tels Milan Babić et Slobodan Milošević ont été parmi les questions le plus fréquemment posées. Et également celle-ci : "pourquoi travaillez-vous si tard le soir?"

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 106 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 106 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 51 condamnées (sept sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 14 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 55 accusés : 11 sont en appel, un a été récemment déclaré coupable et condamné par une Chambre de 1^{ère} instance, trois autres attendent le jugement d'une Chambre de 1^{ère} instance, 25 sont en procès, 11 sont en phase préliminaire de procès et quatre sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 20 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistants : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.